



# CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE

entre l'établissement LYCEE PROFESSIONNEL LE SALEVE,  
l'académie de Grenoble et la région Auvergne-Rhône-Alpes

2017 – 2021



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



## AUVERGNE – Rhône-Alpes<sup>\*</sup>

\* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'Etat avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016, après avis du Conseil Régional.

**Insérer Logo**

**établissement**

## SOMMAIRE

|  |   |
|--|---|
| Préambule .....  | 2 |
| 1 Diagnostic.....  | 3 |
| 1/ Eléments de contexte .....                                | 3 |
| 2/ Points d'appui et d'amélioration .....                    | 3 |
| 3/ Problématique de l'établissement et axes de progrès ..... | 3 |
| 2 Objectifs stratégiques .....                               | 4 |
| 3 Leviers stratégiques.....                                  | 5 |
| 4 Accompagnement (autorité académique et région) .....       | 6 |
| 5 Durée du contrat .....                                     | 7 |
| Annexe : les indicateurs.....                                | 8 |

## PREAMBULE

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République est mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013 autour de trois principaux objectifs :

- **Elever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les jeunes,**
- **Réduire les inégalités sociales et territoriales pour tenir la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous,**
- **Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification**

En Rhône-Alpes, les autorités académiques, autorités de l'Etat compétentes en matière d'éducation, et la Région s'associent, dans le cadre de la refondation de l'Ecole de la République, pour définir leurs priorités partagées dans le respect de leurs compétences respectives et contribuer, par une coopération renforcée, aux orientations et aux chantiers engagés au service de la réussite des élèves.

Parmi les bénéfices attendus de ce partenariat, sera privilégiée la convergence des politiques publiques, laquelle reposera sur des objectifs partagés et des engagements pour les atteindre.

Les parties entendent ainsi promouvoir une innovation et une autonomie des établissements, adaptées aux publics et aux multiples enjeux du système éducatif. Le contrat d'objectifs devient alors tripartite.

**Véritable outil de partenariat et de pilotage stratégique** des lycées, il permet de conforter le dialogue entre l'établissement, l'autorité académique et la collectivité territoriale de rattachement. Il renforce **la convergence** des politiques publiques et favorise la démarche de projet au service de la réussite des élèves.

Dans l'établissement, le contrat d'objectifs tripartite est **un outil de pilotage pédagogique et éducatif, construit et partagé avec les équipes.**

Il est signé entre l'établissement, l'autorité académique et la région Rhône-Alpes pour une durée de quatre ans.

Il comprend un diagnostic, deux à quatre objectifs, des leviers stratégiques, des mesures d'accompagnement et des indicateurs de réussite (circulaire 2015-004 du 14-01-2015, BO n°3 - 2015).

# 1 DIAGNOSTIC

Chaque établissement dispose d'un **dossier d'aide à l'auto-évaluation** qui regroupe les principaux indicateurs communs de l'établissement. Il servira de base à l'élaboration du diagnostic par le lycée, qui sera partagé lors de la phase de dialogue entre les trois parties. Le diagnostic met en exergue les éléments de contexte, les points d'appui et d'amélioration, à partir desquels seront dégagés la problématique de l'établissement et des axes de progrès.

## 1/ ELEMENTS DE CONTEXTE

Le lycée est implanté sur la commune d'Annemasse dans le Genevois-Haut-savoyard dont le taux démographique est en forte croissance. Annemasse compte 32 196 habitants. Population jeune : -15 ans à 40 ans, 60 %. L'agglomération annemassienne représente 80 000 habitants pour 13 communes.

Le territoire est dynamique et très impacté par la proximité de Genève. L'agglomération annemassienne bénéficie d'un tissu économique dense et diversifié avec des établissements de très petite taille essentiellement dans les services. Les secteurs d'activités les plus représentés sont le commerce, l'hôtellerie et la restauration, le secteur santé et action sociale.

Les métiers en tension sur le Genevois sont les aides-soignants, les infirmiers, les ouvriers qualifiés de la réparation automobile, les techniciens et agents de maîtrise de maintenance et du BTP ;

Le taux de chômage est de 7.50 %

Le secteur culturel et sportif est important dans la ville : 2 théâtres ; 1 espace culturel, 1 centre d'art contemporain, 1 cinéma d'art et d'essai, 3 MJC, 7 gymnases, 1 piscine.

Le lycée

D'une capacité actuelle de 297 élèves, les formations du lycée s'articulent autour de 4 secteurs d'activités :

Bois : CAP ébéniste ; CAP charpentier ; Baccalauréat professionnel Technicien Menuisier Agenceur

Mécanique : Baccalauréat professionnel Usinage

Hôtellerie : CAP cuisine (CAP prioritaire) ; CAP Restaurant ; CAP Agent polyvalent de restauration (CAP prioritaire)

Bâtiment : CAP Maintenance des bâtiments de collectivités (CAP prioritaire)

2 divisions de 3eme Découverte Professionnelle ; 15 élèves sur la structure MDLS.

Les élèves sont issus des 2 classes de 3e Prépa Pro du lycée (un élève sur 3), 59.85 % des collèges du bassin (16.67 % Clg M. Servet - Annemasse, 13.64 % Clg J. Prévert- Gaillard, 11.36 % Clg P. Langevin – Ville La Grand, 8.33 % Clg PE. Victor – Cranves Sales, 3% des collèges de St Julien, 0.8 % Clg La Pierre aux Fées – Reignier – 3 % Clg JM. Molliet – Boège), 0,8 % Clg L. Artmand – Cruseilles)

## 2/ POINTS D'APPUI ET D'AMELIORATION

- Mixité des parcours
- Engagement de l'équipe éducative et excellent accueil des élèves
- Bonne liaison Collèges – Lycée (beaucoup de mini-stages)
- Valorisation de l'établissement à travers la participation au CMQ « Matériaux et Systèmes

constructifs innovants » qui est un projet « phare »

- Commission de Veille Educative et de Lutte contre le Décrochage Scolaire (réunions régulières toutes les 2-3 semaines)
- Plateaux techniques de qualité, accueillants et aux normes
- Résultats aux examens fragile < aux moyennes
- Résultats au BAC PRO plus proches de la moyenne académique
- Mise en place de l'AP à destination des étudiants vers le BTS
- Ambition scolaire à développer

### **3/ PROBLEMATIQUE DE L'ETABLISSEMENT ET AXES DE PROGRES**

- Mauvaise image de l'établissement (vétusté extérieure, beaucoup de pannes à cause de l'état des réseaux en sous-sols (gaz, plomberie)
- Problèmes d'intrusion et de sécurité fréquents
- Etablissement complexe par ses filières multiples : Industrie, Bâtiment, Bois, Hôtellerie et la diversité des publics accueillis : GRETA, Allophones, ULIS PRO, MLDS
- Gestion des personnels territoriaux très difficile !
- Besoin d'une personne expérimentée en gestion et à l'intendance
- Besoin d'un magasinier à plein temps (gestion des stocks : Industrie, Bâtiment, Bois, Hôtellerie + SRH)
- Problème du sens des apprentissages pour les élèves

## 2 OBJECTIFS STRATEGIQUES

***L'apprenant est au centre du contrat. Ainsi, les objectifs sont centrés sur les élèves accueillis au sein de l'établissement.***

*Les partenaires identifient et priorisent deux à quatre objectifs stratégiques pédagogiques et éducatifs.*

*En cohérence avec le projet d'établissement, ces objectifs doivent satisfaire aux orientations nationales et académiques. Ils intègrent les spécificités locales et le projet éducatif porté par la collectivité de rattachement. Ils doivent tenir compte des besoins et de la spécificité de l'établissement.*

➤ **Des apprenants ambitieux, persévérants et inclus.**

3 CAP sur 6 sont "prioritaires" pour des élèves de SEGPA. le LP fait partie de la plateforme ULIS Pro. Les élèves n'ont pas tous une orientation "choisie" aussi bien en CAP qu'en BAC.

La prise en compte des besoins des élèves, la valorisation du métier par les projets, le suivi des élèves en commission de veille et commission de décrochage sont des priorités pour accompagner le parcours de chaque élève.

➤ **Rendre l'élève acteur de son parcours et responsable dans son établissement**

Les élèves sont passifs et ne s'approprient pas les lieux. Ils s'investissent peu dans les instances du lycée.

## 3 LEVIERS STRATEGIQUES

*Les leviers stratégiques reposent sur les politiques éducatives partagées par l'Etat et la Région. Ces politiques sont déclinées selon les champs d'action définis dans la convention cadre du 4 juillet 2014.*

*Pour l'établissement, les équipes décrivent les leviers sur lesquels elles souhaitent agir pour atteindre les objectifs stratégiques.*

Leviers stratégiques transversaux : Développer les compétences et la culture numériques, et l'ouverture culturelle

Objectif 1 : Des apprenants ambitieux, persévérants et inclus.

Les stratégies suivantes seront déclinées en diverses actions :

1) S'appuyer sur le CMQ pour développer l'ambition des élèves :

- Information large des opportunités de poursuite d'études,

2) Proposer des dispositifs pédagogiques de prise en charge des élèves en voie de décrochage (travail sur l'estime de soi et la revalorisation des élèves):

- Réaliser par classe un projet interdisciplinaire culturel, sportif, artistique.

- Réaliser un chantier-école ou projet par métier pour donner du sens à la formation et valoriser les acquis.

- Poursuivre les partenariats indiqués dans le volet culturel et avec l'APRETO, l'ANPAA, la Maison des Adolescents, l'IFSI, la PJJ.

3) Personnaliser le parcours des élèves dès la rentrée dans l'établissement (prise en compte de la diversité du public) :

- Identifier les difficultés et les besoins particuliers de chaque élève, faire bénéficier les élèves à besoins spécifiques (ULIS, SEGPA) de l'évaluation différenciée.

- Construire au mieux l'accompagnement personnalisé par les équipes

- S'approprier par les équipes l'évaluation par compétences pour les élèves ULIS

- Associer fortement les parents à la scolarité de leur enfant.

4) Renforcer les liaisons Collèges – Lycées :

- Information large auprès des collèges locaux,

- Organisation de Minis stages,

- Invitations aux Portes Ouvertes.

-----  
Objectif 2 : Rendre l'élève acteur et responsable dans son établissement

Les objectifs opérationnels et les moyens pour les atteindre sont :

1) Sensibiliser et développer chez l'élève une culture EDD :

- Développer des actions pour le respect de l'environnement dans le lycée et à l'extérieur (tri papier, recyclage des déchets),

2) Construction d'un parcours citoyen :

- Participation à des actions citoyennes municipales ou de l'agglomération,

3) Faire du lycéen un acteur responsable au sein de l'établissement :

- Augmenter le nombre de participants aux instances de l'établissement (CA, CESC, CVL),
- Information et réunion fréquentes du CVL avec échanges d'idées et prise en compte des suggestions des élèves.

## 4 ACCOMPAGNEMENT (AUTORITE ACADEMIQUE ET REGION)

*Chaque partie identifiera et formalisera les accompagnements possibles ainsi que leurs conditions de mise en œuvre pour aider l'établissement à atteindre les objectifs fixés.*

### **Autorité académique**

- 
- 
- 
- 

### **Région**

- 
- 
- 
-

## 5 DUREE DU CONTRAT

Ce contrat d'objectifs est conclu pour une durée de quatre ans. Il prend effet à partir de l'année scolaire qui suit sa signature. Il sera procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le chef d'établissement,

Le Recteur de l'académie  
de Grenoble

Le Président de la région  
Auvergne-Rhône-Alpes

## ANNEXE : LES INDICATEURS

Les indicateurs permettront d'apprécier la réalisation des objectifs fixés dans le contrat. Ils comprennent une valeur initiale et une valeur cible.

Objectif : Des apprenants ambitieux, persévérants et inclus.

| Intitulé des indicateurs                             | Valeur initiale | Valeur cible |
|--|-----------------|--------------|
| Taux de poursuite en études supérieures après le BAC | 5               | 30           |
| Taux de poursuite d'études après CAP                 | 5               | 30           |
| Taux de décrochage                                   | 20              | 10           |

Objectif : Rendre l'élève acteur de son parcours et responsable dans son établissement

| Intitulé des indicateurs  | Valeur initiale | Valeur cible |
|---|-----------------|--------------|
| Fiche indicateur levier stratégique académique : politique EDD    | 1               | 3            |
| Fiche indicateur levier stratégique académique : parcours citoyen | 1               | 3            |
| Taux d'implication des élèves au sein du CVL                      | 2               | 10           |

*Lorsqu'il ne s'agit pas d'indicateurs existant aux niveaux national ou académique, leur mode de calcul doit être défini précisément.*